

Réunion plénière du mercredi 9 mai 2018***Membres présents:***

Jan Verhoeve, président, Michel Colinet, Dominique Darte, Michel De Wolf, Guy Girouille, Lodewijk Goubert, Henri Olivier, Laurence Pinte, Maria Ploumen, Bergie Van den Bossche, Kristof Willekens

Membres représentés par procuration:

Catherine Dendauw, José Vilain

Sur la base des orientations et des notes de discussion rédigées à cet effet, la Commission a traité les sujets suivants :

- La notion de succursale et l'obligation de publication dans le cadre de l'application du droit comptable belge aux succursales belges de sociétés de droit étranger
- Mentions à reprendre dans l'annexe pour les sociétés unipersonnelles
- Traitement comptable de la garantie de rendement de la LPC pour les cotisations patronales d'engagements de pension complémentaire
- Evénements postérieurs à la date de clôture de l'exercice
- Traitement comptable de monnaies virtuelles
- Critères de taille dans le cadre du calcul alternatif du chiffre d'affaires sur base consolidée ou agrégée
- Principe comptable de non-compensation
- Distribution en nature à l'occasion d'une diminution de capital en cas de cessation totale ou partielle des activités
- Exonération relative au passif social en vertu du statut unique